

Admission

Pour tous les candidats, belges ou étrangers, qui ne possèdent pas le diplôme de « bachelier en traduction/interprétation » d'un institut belge de traducteurs et interprètes, l'admission à la formation « Master en Interprétation » à l'Institut libre Marie Haps (Haute Ecole Léonard de Vinci) se déroule de la façon suivante :

1) Les candidats envoient un **dossier académique** comportant:

1. une copie certifiée de leur(s) diplôme(s) universitaire(s),
2. la liste des cours et le relevé détaillé des notes obtenues pendant les études supérieures,
3. un CV,
4. une lettre de motivation dans laquelle ils mentionnent explicitement la combinaison linguistique de leur choix (langue A et deux langues C)

Pour l'année académique 2012-2013, les dossiers académiques doivent être adressés pour le vendredi 13 avril 2012 au plus tard à

Mme Cécile FROGNEUX
Responsable du Département Interprétation
Institut libre Marie Haps - HE Léonard de Vinci
11, rue d'Arlon
B-1050 Bruxelles

2) Les candidats retenus après examen de ce dossier sont convoqués à un **test d'admission**.

Pour l'année académique 2012-2013, les épreuves d'admission seront organisées le lundi 21 mai 2012.

Elles comprennent

- une traduction vers la langue A d'un texte dans chacune des langues C;
- une synthèse orale en langue A d'un exposé dans chacune des langues C.

3) Ce n'est qu'après la réussite du test d'admission que les candidats peuvent entreprendre la **procédure d'inscription** (constitution d'un dossier administratif) auprès du service des inscriptions. (voir www.mariehaps.be/administration-etudes/inscriptions/)